

## **Communiqué de la réunion du conseil des ministres -texte intégral**

**14-06-2020**

**Le Conseil des ministres a tenu ce dimanche 14 juin 2020, par visioconférence, sa réunion périodique, présidée par M. Abdelmadjid Tebboune, Président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale.**

Le Conseil des ministres a entamé ses travaux par un exposé donné par le **Premier ministre** sur **l'action gouvernementale** durant les deux dernières semaines.

Le Conseil a, par la suite, débattu et approuvé les exposés successifs, dont le premier a été celui du ministre de la Pêche et des Productions halieutiques qui a présenté le plan d'action de son secteur et

les perspectives de son développement pour la période 2020-2024, partant d'une stratégie qui s'appuie essentiellement sur une transformation progressive et durable, consacrant la rupture avec le passé en matière de structure organisationnelle et institutionnelle et de méthode de gestion du secteur, et contribuant au renforcement de la sécurité alimentaire nationale.

La nouvelle approche repose sur la remobilisation des moyens existants intra et extra sectoriel, en associant les partenaires publics et privés, sur la recherche des modes de diffusion et d'amplification des actions à partir des pôles d'excellence des filières des productions halieutiques, en impliquant l'ensemble des acteurs concernés, et enfin sur l'amélioration de la formation pour répondre aux besoins du secteur.

Ce programme permettra de porter le niveau des productions halieutiques à 166.000 tonnes, de créer 30.000 nouveaux emplois, de mettre au point un système productif halieutique construit avec des moyens et intrants produits localement et de lancer un vaste programme de développement de l'aquaculture marine et continentale.

Il s'agit également de renforcer la formation qualifiante, de faciliter l'accès des investisseurs au foncier, d'assurer un environnement économique débureaucratisé à travers la mise en place d'écosystèmes entrepreneuriaux permettant un accompagnement total pour la création

de micro-entreprises et de PME et la prise en charge sociale des marins, ainsi que le développement d'une capacité nationale de pêche au grand large.

Intervenant au terme de cet exposé, le Président a rappelé que la satisfaction des besoins du citoyen dans tous les domaines était au cœur du programme du Gouvernement, d'où l'idée de créer un ministère dédié spécialement à la pêche et aux produits halieutiques, étant un département tout autant important que celui de l'agriculture auquel il était rattaché auparavant.

Ainsi, le secteur de la pêche pourra véritablement contribuer à la diversification des sources de revenu nationales en garantissant l'autosuffisance en matière de pêche et de s'orienter vers l'exportation, d'autant que l'Algérie possède une importante façade maritime, qui la qualifie à l'édification d'une industrie de la pêche en sortant des méthodes classiques suivies actuellement pour augmenter la consommation de protéines par habitant, réduire l'importation des poissons voire même des viandes rouges, ce qui profitera au trésor public.

A ce propos, le Président a appelé à s'affranchir des pratiques bureaucratiques qui limitent l'ambition du secteur, à la nécessité pour les pêcheurs de s'organiser en coopératives avec la contribution de la société civile et à l'exploitation de la haute mer par le recours à une flotte nationale dirigée par des cadres algériens formés par des pays leaders dans le domaine. De même qu'il a appelé à développer la formation professionnelle de la main d'œuvre de façon à préserver sa continuité et son transfert intergénérationnel.

Dans le même cadre, le Président a donné des instructions pour la réalisation, selon le besoin, de bassins secs pour la maintenance et pour la réduction de l'importation des pièces de rechange, avant de charger le ministère concerné d'élaborer un programme d'action annuel dans le cadre du plan quinquennal proposé.

Ce plan sera vulgarisé à travers les médias pour permettre à l'opinion publique d'être informée des efforts consentis dans ce secteur et dans l'ensemble des départements ministériels en général.

De son côté le ministre des Finances a présenté un exposé sur la maîtrise des importations de services et la problématique des ports secs dans lequel il a évoqué les raisons de l'augmentation rapide de la facture des services, proposant une batterie de mesures pour la maîtrise des importations de services.

L'exposé a également porté sur le traitement de la problématique des ports secs en proposant une révision globale du système en vigueur. Intervenant à cet égard, le président de la République a ordonné de développer notre flotte maritime pour être en mesure, d'ici la fin de l'année en cours, de prendre en charge totalement le transport des marchandises, ce qui permettra de réaliser des économies en devises, d'éviter la surfacturation et de consolider l'économie nationale.

En matière de maintenance, le Président a ordonné que la priorité absolue dans l'octroi des contrats de maintenance soit accordée aux enfants de la patrie, d'autant plus que certains contrats signés avec des parties étrangères pour de longues durées sans prévoir de transfert technologique alors que le niveau des diplômés de nos universités s'est amélioré.

De même qu'il a mis l'accent sur l'importance d'intégrer l'intelligence nationale dans ce secteur et de réduire graduellement la dépendance vis-à-vis des prestations étrangères.

Même si certains bureaux d'études locaux n'atteignent pas le niveau international, il faudrait les soutenir et les encourager à diversifier leurs spécialités et à s'organiser en coopératives, a-t-il ajouté.

Evoquant la question des ports secs, le président de la République a pointé du doigt les risques que représentent certaines, dans leur état actuel, pour la sécurité et la souveraineté nationales ainsi que pour le Trésor public.

A cet effet, il enjoint au Gouvernement de procéder à la fermeture immédiate des ports secs non autorisés, et de faire obligation à ceux autorisés de se doter de scanners pour faciliter le contrôle par les douanes.

Le président a également chargé le Gouvernement de réorganiser ce secteur et de l'annexer aux ports nationaux en vue de garantir le service

de maintenance après-vente, la sécurité et la souveraineté nationales, et de mettre un terme au gaspillage de la devise.

Par la suite, le Ministre de l'Industrie et des Mines a présenté un exposé sur l'importation des intrants et des équipements industriels, laquelle a enregistré une augmentation record durant ces dernières années, sans un quelconque impact positif sur la croissance du Produit national brut.

Les importations du pays en produits industrialisés, destinés à l'investissement et à la consommation ont atteint, selon l'exposé, douze (12) milliards USD, avec une exonération permanente et injustifiée de taxes douanières, d'où l'impératif de réformes structurelles urgentes, dont l'annulation de l'exonération de certaines taxes pour corriger les dysfonctionnements, et réaliser, ainsi, une économie de quatre (4) milliards de USD de montants transférés, en plus de 250 milliards de DA au titre des droits du Trésor public.

Afin de réduire la facture d'importation des carburants, du fer et de l'acier, et des matières plastiques, le ministère s'attelle à examiner les moyens d'élaborer une base de données des matières brutes et produits semi-industrialisés sur le marché international, d'accélérer la relance de l'activité minière, et de dégager des espaces prêts pour l'exploitation et l'exploration, à travers notamment des projets conjoints avec financements étrangers.

Il a été décidé, en outre, de se passer des bureaux d'études étrangers lorsque l'expérience locale peut répondre aux besoins, de renforcer la coordination avec les secteurs concernés par le dossier du fret maritime de et vers l'Algérie, et d'évacuer les opérateurs étrangers des ports secs algériens.

Ces mesures permettront de réduire la facture d'importation à hauteur de six (6) milliards USD.

Commentant cet exposé, M. Tebboune a souligné la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du plan industriel proposé dans le cadre d'un développement national équilibré, afin que le citoyen puisse ressentir sur le terrain un véritable début de changement en adéquation avec ses ambitions et aspirations.

Il a en outre ordonné de prendre un certain nombre de mesures, dont le recours à des compétences qualifiées en matière de gestion, tout en évitant les intermédiaires dans l'importation des matières brutes, et le parachèvement dans les plus brefs délais de l'élaboration des cahiers de charges pour l'importation de tous les véhicules neufs, tous types confondus, et leur publication successive.

A ce titre, le président de la République a exigé que l'importation de ces véhicules soit en provenance du pays d'origine, avec lequel l'Algérie partage des intérêts communs clairs et que l'importateur soit spécialisé en la matière et apporte toutes les garanties de protection de l'économie nationale des pratiques négatives du passé.

Le Ministre de l'Agriculture et du Développement rural a, quant à lui, présenté un exposé relatif à l'organisation juridique de l'Office de Développement de l'Agriculture industrielle en Terres sahariennes, conformément aux décisions du Conseil des ministres du 03 mai 2020.

Il a, dans ce cadre, mis en exergue le rôle stratégique de l'Office qui aura pour mission de développer et promouvoir les cultures industrielles stratégiques sur les terres sahariennes, notamment les céréales dont le maïs, et les industries sucrière et oléagineuse.

Cette démarche intervient en exécution des engagements de Monsieur le Président de la République de réduire la facture d'importation, et de rendre disponible les matières premières brutes nécessaires à la production des denrées de large consommation, à travers l'exploitation des potentialités qu'offre l'agriculture saharienne, pour augmenter les capacités agricoles du pays et assurer la sécurité alimentaire.

L'Office, dont le siège sera établi au sud du pays, aura à simplifier les procédures et accompagner les investisseurs et porteurs de projets structurants et intégrés.

Il se chargera également d'accompagner les porteurs de grands projets d'investissements agricoles qui permettent de développer les cultures industrielles stratégiques, destinées à remplacer les matières premières importées massivement par les opérateurs économiques.

Au terme de cet exposé, le président de la République a rappelé la nécessité de garder en vue l'objectif économique national de la création

de cet Office, à savoir s'affranchir le plus tôt possible de l'importation des cultures sucrières, des oléagineuses et du maïs pour économiser la devise, insistant sur l'impératif de déterminer les droits et obligations des parties opérant avec l'Office de

Développement de l'Agriculture industrielle en Terres sahariennes, suivant un cahier des charges précis.

Par la suite, le ministre du Commerce a donné un exposé sur la situation des importations des produits agricoles et les mesures prises par son Département pour protéger la production agricole nationale.

Il a ainsi passé en revue la structure des importations agricoles, notamment les viandes, les fruits et légumes, le lait, le blé, l'orge et le maïs.

Le ministre a, dans ce cadre, énuméré les mesures proposées pour protéger la production agricole, comme celle d'élargir la liste des produits soumis au Droit Additionnel Provisoire de Sauvegarde (DAPS), de soumettre l'activité d'importation au principe de spécialisation et de souscription au cahier des charges, de numériser le commerce extérieur et le fichier national des industries agricoles, et enfin de bien analyser la structure des importations pour définir la nomenclature des produits dont l'importation peut être réduite avec un renforcement de la lutte contre la surfacturation, et la mise en place d'une stratégie nationale d'exportation.

Intervenant au terme de cet exposé, le Président a ordonné l'interdiction totale de l'importation des produits agricoles pendant la saison de cueillette, et ce, afin de protéger la production nationale, ainsi que le durcissement du contrôle sur les fruits importés en vue d'éviter la surfacturation et s'assurer de la qualité pour la préservation de la santé du citoyen.

Le Président a, en outre, insisté sur davantage de réduction de la facture d'importation sans toutefois créer de pénurie sur le marché et ordonné un recensement exhaustif des cheptels en recourant à l'imagerie aérienne, afin de créer une base de données qui nous permettra de maîtriser ces cheptels et d'assurer, ainsi, l'approvisionnement du marché en quantités indispensables de viandes.

Pour sa part, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a présenté un exposé sur l'évolution de la situation sanitaire nationale liées au Covid-19, ainsi que sur les dispositions prises par la juguler.

Grâce à ces dispositions, des indicateurs positifs ont pu être enregistrés, comme la baisse du niveau d'occupation des lits réservés aux malades du Covid-19 en réanimation, la baisse sensible et constante du nombre de décès, et l'augmentation des cas de rétablissement qui se situent à hauteur de 98,02%.

Toutefois, le Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie a recommandé la poursuite de l'application stricte des gestes barrières afin de contenir les cas isolés, a souligné le ministre.

Dans son intervention, le président de la République a enjoint le ministre concerné de durcir le contrôle sanitaire à travers le territoire national et de se déplacer, si nécessaire, en vue de s'enquérir de la situation sur place dans le but de pallier les besoins qui pourraient être provoqués par un manque inadmissible d'un hôpital donné, en équipements médicaux disponibles, en quantités suffisantes au niveau de la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH), afin de faire face à toutes les demandes.

Le Président a également ordonné le durcissement du contrôle dans certains hôpitaux qui seraient, selon les médias, en surcharge et où des cas de patients non pris en charge seraient enregistrés.

A ce propos, le Président a instruit de mettre un avion à la disposition du ministère en vue de son déplacement, à tout moment sur les lieux, afin de s'assurer des informations relayées ici et là.

Avant la levée de la séance et l'approbation de décisions individuelles relatives à la nomination dans des postes supérieurs, le président de la République a donné des instructions pour davantage de coordination dans l'action du Gouvernement et le contact direct avec les citoyens, car les bonnes intentions, a-t-il souligné, ne suffisent pas pour maintenir la confiance du citoyen, si elles ne sont pas concrètes sur le terrain.

Réaffirmant sa position de refus de l'endettement extérieur par souci de préserver la dignité et la souveraineté nationale, le Président a exhorté le Gouvernement à plus de persévérance et de rigueur dans la gestion, à

réduire les importations pour préserver les réserves de change et de tirer profit de la récession économique par laquelle passent certains pays développées pour acquérir des usines d'occasion en bon état, à des prix accessibles et rentables dans l'immédiat.

A noter que l'examen du dossier de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a été reporté jusqu'à l'étude du dossier de la prochaine rentrée universitaire.

**Texte intégral traduction APS**